

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephanie Falardeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc68d4936caa29dd0d24dae0>

Date d'obtention : 2021-02-09 15:53:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Respecter les étapes à suivre et travailler en partenariat pour s'assurer que les interventions sont faites correctement et légalement. De cette façon, la victime se sent sécurisée et prise en charge rapidement. La rapidité de l'intervention diminue les possibilités de propagations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'avoir une ligne directrice pour être plus rapide et efficace tout en respectant les étapes. Tous les intervenants ont le même fonctionnement et restent objectifs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester objectif dans la situation et s'assurer que chaque étape est respectée par rapport à mon mandat du milieu scolaire.

Être bienveillante.